

La vaccination par le BCG

L'obligation de vaccination par le BCG chez l'enfant et l'adolescent est suspendue au profit d'une forte recommandation de vaccination des enfants les plus exposés à la tuberculose... Cette décision fait suite aux expertises scientifiques et aux recommandations du Conseil supérieur d'hygiène publique de France et est rendue possible par l'élaboration et le lancement du programme national de lutte contre la tuberculose 2007-2009. Sur le site du ministère, sont disponibles : le discours du ministre en date du 11 juillet 2007, un dossier de presse, des généralités sur la tuberculose, les nouvelles recommandations, le nouveau programme de lutte contre la tuberculose et les sites Internet utiles.

<http://www.sante.gouv.fr/html/dossiers/tuberculose/sommaire.htm>

Mise en œuvre de la loi sur le handicap et du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Le 27 août 2007, Patrick Gohet, délégué interministériel aux Personnes handicapées, a remis au ministre du Travail et à la secrétaire d'État à la Solidarité un rapport d'évaluation concernant la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur le handicap et l'état d'avancement de la mise en place des maisons départementales des personnes handicapées. Le rapport, tout en rappelant les quatre axes prioritaires de cette politique du handicap (la scolarisation des enfants handicapés, l'emploi des personnes handicapées, l'accessibilité des lieux publics et la mise en place des MDPH), dresse un état des lieux pour chacun d'eux avec les objectifs atteints et ceux qui restent à

poursuivre en proposant une série de mesures pour améliorer le fonctionnement de la réforme : suivi accompagné de la réforme, simplification et amélioration du dispositif juridique, développement de la professionnalisation des enseignants pour la scolarisation des enfants et de la formation des agents dans les MDPH, accélération et relance de l'accessibilité à l'emploi des personnes handicapées et des lieux publics...

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

Nanotechnologies

La Commission européenne consciente de l'enjeu économique de la technologie émergente que représentent les nanotechnologies, entend faire adopter par les États membres un « code de conduite pour une recherche responsable en nanosciences et nanotechnologies » tel qu'il est prévu par le plan d'action 2005-2009. « Ce code de conduite a pour objectif d'assurer un développement et une utilisation sûrs des nanotechnologies en intégrant une gestion et une maîtrise responsable des questions éthique, sociétale, environnementale et sanitaire. » Ce code s'appuierait sur trois principes fondamentaux : le principe de précaution, le principe d'ouverture et le principe de l'intégrité éthique et morale de la communauté scientifique.

http://ec.europa.eu/research/consultations/pdf/nano-consultation_en.pdf

Mission de médiation et propositions d'adaptation du dispositif de permanence des soins

Le 3 septembre 2007, le Dr Jean-Yves Grall, médiateur national de la permanence des soins (PDS), a remis à la ministre en charge de la Santé un rapport sur la permanence des soins en analysant dans une première

partie les faiblesses du dispositif en 2007 : difficultés d'organisation des professionnels de santé et d'adaptation locale de la PDS, insuffisance de financement et de médecins volontaires, médiation peu opérante auprès de la population par un manque d'information et de communication adaptées, absence de fiabilité du système due à son pilotage structurellement délicat. Dans la deuxième partie, l'auteur préconise des solutions pour un dispositif fiable, pérenne et lisible, en déclinant les sept points stratégiques suivants : redéfinir les missions et clarifier la sémantique (création de l'aide médicale permanente à la population); mettre en place un dispositif institutionnel et un financement cohérents; décliner une organisation homogène, lisible et décloisonnée, assurant la synergie de tous les acteurs; favoriser le volontariat et la pérennité du dispositif; adapter les formations; informer et responsabiliser la population et instaurer une démarche de qualité.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000534/0000.pdf>

Statistiques sanitaires mondiales 2006 de l'OMS

Les statistiques sanitaires mondiales 2006 représentent les estimations les plus récentes depuis 1997, sur une cinquantaine d'indicateurs sanitaires pour les 192 États membres de l'OMS. Cette deuxième édition contient une série plus étendue de statistiques axées en particulier sur l'équité dans la santé et l'accès aux services au sein des différents pays et entre eux. La série d'indicateurs de base propose d'apporter une vision synthétique de la situation sanitaire de la population et de l'état des systèmes de santé d'un pays à un moment donné dans les domaines suivants : mortalité, morbidité, facteurs de

risque, couverture des interventions sanitaires sélectionnées, systèmes de santé, inégalités en matière de santé et caractéristiques démographiques et socio-économiques...

<http://www.who.int/whosis/fr/index.html>

Base de données de mortalité européenne (DMDB)

Cette base de données sur la mortalité, conçue en 2007, permet de faire des comparaisons entre les différentes causes de mortalité dans un certain nombre de pays de la région européenne et de comparer, entre les pays pour un groupe sélectionné, les causes de mortalité.

<http://www.euro.who.int>

Addictions : le premier portail européen sur Internet

L'association European Association of Libraries and Information Services on Alcohol and other Drugs (Elisad) lance le portail européen sur l'alcool, les drogues et les addictions. Ce service en ligne gratuit propose un accès aux ressources du web en Europe. Le portail Elisad, financé par la Commission européenne, est développé dans 22 pays par 27 centres : le réseau français Toxibase et l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, OFDT, en font partie.

<http://www.addictionsinfo.eu>
<http://www.elisad.eu>